

COPIE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date : 27 octobre 2011- N° 10

Objet : Débat public sur la future Ligne à Grande Vitesse – Avis de la commune

L'an deux mil onze, le vingt sept octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint André d'Apchon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Gaston COLLET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 17

Etaient présents : MM. COLLET, POINTU, Mme ROFFAT, MM. DELORME, PRUD'HOMME, MASBOEUF, PEYRARD, LAMBARD, DUMAS, Mme BONNEL, MM. MAZIOUX, RIGAUDIER, MM. MALOSSE, DELAIRE, et Mme PROSPER.

Absente excusée : Mme FELY, M.CHATRE, Mmes DECHELETTE et MOUTON.

Procuration : P.CHATRE à G.COLLET

M.C. FELY à I.PROSPER

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 octobre 2011

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BONNEL

Monsieur le Maire rappelle le débat public concernant la future ligne LGV et son tracé. Il souhaite présenter un avis au nom de la commune, selon texte suivant soumis à la réflexion de chaque membre du conseil avant la séance.

Réseau Ferré de France (RFF) souhaite doubler la ligne existante Paris- Macon – Lyon- Sud de la France, car cette dernière vient à saturation.

Le projet **d'une nouvelle ligne à grande vitesse (LGV) Paris-Orléans- Clermont Ferrand – Lyon (POCL), doit passer par ROANNE.**

L'Etat souhaite que dans le cadre de l'aménagement du territoire, le centre de la France soit desservi, d'où le projet POCL, qu'il serait judicieux d'appeler « ligne LGV cœur de France » .

Hélas, ROANNE n'est pas citée !

Quatre tracés sont projetés :

⇒ scénario Ouest – Sud ⇒ scénario Ouest ⇒ scénario Est ⇒ scénario Médian

Sur les 4 scénarios de lignes, trois scénarios sont avec une variante soit pour Roanne, soit pour Macon. Le Roannais peut ainsi être exclu, si le tracé retenu passe par Macon (scénarios Ouest, Est, Médian). Seul le scénario Ouest-Sud passe obligatoirement par Roanne.

Si notre territoire a été, au siècle dernier, l'un des mieux desservis avec la RN7 (route nationale 7) (Paris – Lyon – Marseille) qui passait par le centre de Roanne, depuis plus RIEN !

**Résultat : Le Roannais est largement enclavé !**

**Il faut impérativement que cette future LGV desserve le Roannais !**

**La commune de Saint André d'Apchon demande que  
le tracé de la future Ligne à Grande Vitesse passe par le Roannais.**

8.7

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous Préfecture de Roanne
le	04/11/2011
Accusé réception le	04/11/2011
Numéro de l'acte	2011 / 075

Publiée le 05/11/2011

Ceci pour les raisons suivantes :

- le Roannais a été laissé pour compte depuis plus d'un siècle (bassin de vie de 150 000 habitants)
- il faut aménager notre territoire car des savoirs et savoir faire dorment
- il faut permettre l'égalité des chances
- il faut diminuer les temps d'accès aux grandes métropoles et régions
- une amélioration des communications transversales est nécessaire
- il faut répondre à la mobilité des Roannais
- le désenclavement est une nécessité pour le Roannais dans les domaines
  - ▶ **économique** : 200 hectares de vigne classées AOC depuis 1994, un développement sur des zones économiques disponibles
  - ▶ **touristique** : un territoire très renommé « La Côte Roannaise » compte 4 villages de caractère,
  - ▶ **gastronomique** : un savoir et savoir faire exceptionnel
  - ▶ **qualité de vie** : un coin de France où il fait bon vivre
  - ▶ **éducatif** : un développement de l'enseignement supérieur
  - ▶ **agricole** : développement de l'élevage et des produits du terroir

Où cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**- délibère pour que la future Ligne à Grande Vitesse passe par Roanne et que les trains s'y arrêtent**

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
G. COLLET



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous Préfecture de Roanne
le	04/11/2011
Accusé réception le	04/11/2011
Numéro de l'acte	2011 / 075